



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

A Nice, le 8 septembre 2020.

Monsieur le Directeur du Bien-être et de la Santé au Travail,

Comme notre syndicat a pu vous en informer oralement ce matin, nous vous alertons sur les disfonctionnements dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, liés à la gestion de la crise sanitaire, que nous ont rapportés les agents.

Dans votre mail du 4 septembre, vous nous informiez que « *Les sites concernés donnent désormais tous lieu à désinfection systématique* ».

Concernant la crèche « Les Coquelicots », nous savons qu'une entreprise de nettoyage privée doit intervenir. Le nettoyage de la crèche « Baby Age », quant à lui, a été fait par des agents de la Direction de la Famille. Pour autant, nous savons que ce site a été nettoyé avec les produits utilisés quotidiennement alors que la désinfection aurait nécessité l'utilisation de produits virucides.

Nous savons également qu'un cas de covid positif a été signalé à la crèche « Bellevue ». Il semblerait, qu'à ce jour, cet établissement n'ait pas fait l'objet d'une désinfection. Pouvez-vous également nous informer des dispositions prises pour l'ensemble des structures concernées par des cas de contamination.

Nous avons également appris qu'à la crèche « Bellevue », seuls les collègues qui travaillent dans le même service que l'agent testé positif ont été prévenus et interrogés pour savoir s'ils étaient cas contact ou non. Tous les autres agents de la crèche n'ont pas été informés qu'il y avait un cas de covid et n'ont pas été questionnés pour déterminer s'ils avaient eu contact avec cet agent.

Par ailleurs, la Direction de cet établissement aurait reçu pour consigne de la médecine du travail de ne pas informer les familles de la survenance d'un cas de covid. Pour notre syndicat cela n'est pas concevable, les agents et les familles sont en droit de savoir qu'il y a un cas positif au sein de la crèche. Ne pas les en informer engendre de l'inquiétude et pourrait laisser penser que l'on veut leur cacher les choses. Or, le protocole ayant été appliqué, il n'y a aucune raison de ne pas faire preuve de transparence.

Nous avons également eu plusieurs retours d'agents nous informant que certaines coordinatrices stigmatisent les personnels, laissant entendre qu'ils seraient les seuls responsables des cas covid avérés ou à venir.

A la crèche « la Mantega », la Direction menace les agents de sanction disciplinaire s'ils n'appliquaient pas strictement le port du masque.

Pour nécessité de service, il arrive que les agents ne puissent pas prendre leur pause. Pour nous ce discours, au vu des conditions de travail difficiles que vivent les agents, est inacceptable. Il risque, par peur de représailles, d'amener les agents à ne pas se signaler « cas contact », rendant de fait le recensement de la médecine préventive difficile.

Au vu des éléments évoqués ci-avant, nous vous demandons de veiller à ce que les responsables intermédiaires de la Direction de la Famille fassent preuve de modération dans leurs propos et que les consignes soient harmonisées dans les établissements.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur du Bien-Être et de la Santé au Travail, l'expression de nos salutations respectueuses.

P/ Le Syndicat CGT
NICE METROPOLE COTE D'AZUR



Sandy VOREDINI
Responsable de la Section Petite Enfance